Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_132-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

SPORT – EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE OCELIA ET SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE AU LAC DE TREMELIN – ACTUALISATION TARIFAIRE 2026-2027

N° Délibération CC/2026/ 132

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du contrat de DSP, relatif à l'exploitation du centre aquatique Océlia et à la surveillance de la baignade sur le site du lac de Trémelin, aux termes de l'article 31, il est prévu une actualisation annuelle des tarifs pratiqués par le délégataire.

Pour la saison 2026-2027, la valeur de l'indice K est de 1.0433. Il est en baisse par rapport à l'indice 2025-2026 qui était à 1.0557. Ainsi, les tarifs pourraient tous être revus à la baisse. Cependant, afin d'éviter une alternance de hausses et de baisses tarifaires pour le grand public, le délégataire propose :

- Un maintien des mêmes tarifs que ceux de l'année 2025-2026 pour la majeure partie d'entre eux

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_132-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- Une diminution des tarifs directement pris en charge par la collectivité selon la valeur de K, égale à 1.0433. Ci-dessous, la liste des titres impactés par cette diminution :
  - Scolaires primaires et secondaires du territoire
  - IME
  - ALSH
  - Associations de sports d'eau

Cette stratégie permettra à la collectivité de percevoir de la part du délégataire une compensation, qui sera appliquée sur le volume réel des ventes du 1er septembre 2026 au 31 août 2027. Un état récapitulatif des entrées (titre par titre) au cours de l'exercice, faisant apparaitre la différence entre les recettes qui auraient dû être réalisées si les tarifs avaient été indexés et les recettes réellement encaissées sur la base des tarifs en vigueur, sera transmis par le délégataire au 30 septembre 2027 au plus tard. Il permettra de connaître le montant de cette compensation.

La grille tarifaire 2026-2027 est annexée.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort communauté,
Vu la délibération CC/2023/103, approuvant le choix du concessionnaire pour la DSP gestion piscine Océlia et baignade Trémelin,
Vu le contrat d'affermage du 25/07/2023, et notamment ses articles 29 et 31

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la nouvelle grille tarifaire proposée par le délégataire et applicable pour la saison 2026-2027.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,